

Anne PELLE
Vice-Présidente de la Commission de la Recherche
et des Etudes Doctorales de l'Université Sorbonne Paris Nord
(ex Université Paris 13)
99, avenue Jean-Baptiste Clément
93430 Villetaneuse
E-mail : vpcr@univ-paris13.fr

Villetaneuse, le 24 juin 2020

Objet. Prolongation des contrats doctoraux

Mesdames et Messieurs les doctorant.e.s,
Mesdames et Messieurs les directeurs et directrices de thèse
Cher.e.s Collègues,

A la suite de la crise sanitaire, la possibilité est donnée aux doctorants **contractuels** de demander une prolongation de leur contrat (*journal officiel du 18 juin 2020, n°149, article 36*)¹.

Les doctorants contractuels de première, deuxième et troisième année sont concernés par ce dispositif².

En concertation avec les services de la recherche et les directions des écoles doctorales Erasme et Galilée, une procédure a été mise en place vous permettant d'en faire la demande.

Afin de faciliter cette démarche, vous trouverez ci-dessous un formulaire à remplir (version française et anglaise). Ce document doit être retourné aux écoles doctorales avant le 10 juillet 2020 à minuit afin que le Conseil des Ecoles Doctorales (CED) puisse statuer rapidement après avis des directeurs/directrices de thèse, de laboratoire, des écoles doctorales. La prolongation n'étant pas de droit, la demande doit être soigneusement motivée. L'objectif est de permettre aux services des ressources humaines de faire le nécessaire le plus rapidement possible.

¹ Les établissements publics à caractère scientifique et technologique, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, les autres établissements publics administratifs d'enseignement supérieur et les autres établissements publics administratifs dont les statuts prévoient une mission d'enseignement supérieur ou de recherche sont autorisés à prolonger des contrats afin de poursuivre les activités et travaux de recherche en cours pendant la période de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi no 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et prorogé dans les conditions prévues à l'article L. 3131-14 du code de la santé publique, y compris lorsque toute possibilité de prolongation en application des dispositions qui les régissent est épuisée.

² 1) Contrats doctoraux conclus en application de l'article L. 412-2 du code de la recherche; 2) Contrats conclus en application de la loi no 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, ayant pour objet une activité ou un travail de recherche, incluant les contrats d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche inscrits en vue de la préparation du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches ou n'ayant pas achevé leur doctorat.

Vous pouvez demander une prolongation du contrat allant de 1 à 4 mois. Je vous demande de bien vouloir être vigilant sur la durée de prolongation demandée et d'en discuter avec vos directeurs et directrices de thèse afin que celle-ci soit la plus réaliste possible. Les doctorants contractuels qui omettraient de faire cette demande lors de cette campagne, ne pourront plus prétendre à bénéficier de ce dispositif ultérieurement (n+1, n+2). En effet, à ce jour, nous n'avons aucune idée du montant de la compensation ministérielle annoncée dans le communiqué de presse du 23 avril 2020. Or, nous savons que nous devons justifier très précisément les demandes que nous allons faire et qui seront déterminées au vu de vos réponses. L'enveloppe budgétaire sera très certainement contraignante. Il est donc important que l'argumentaire soit très soigneusement rempli pour nous permettre de statuer et de négocier avec notre tutelle.

En cas de situation exceptionnelle³, la possibilité vous est donnée de demander une prolongation pour une durée de plus de 4 mois. Cette demande devra être soigneusement argumentée et la décision finale sera du ressort du président.

Les écoles doctorales restent à votre disposition en cas de demande de précision.

Bien cordialement,

Anne Pellé

Pour le Président et par délégation
La vice-présidente de la commission
de la recherche de l'Université Sorbonne Paris Nord



Anne PELLÉ

³ Thèses en cotutelle à l'étranger pour lesquelles les doctorant-e-s devaient passer une année universitaire dans l'institution étrangère et pour lesquelles la mobilité ne pouvait pas être reprogrammée ultérieurement pour le bon avancement des travaux. Thèses dont l'ensemble ou une partie significative des expérimentations menées ou en cours ont été détruites et nécessiteraient une remise en œuvre partielle. Thèses dont le travail d'expérimentation, terrain, fonds documentaire ou archives aurait été stoppé, ou détruit pendant et par le confinement, ou suite aux conséquences de la pandémie, et ce de façon irréversible. Thèses dont l'essentiel porte sur un travail d'expérimentation, terrain ou archives mené à l'international, en particulier hors Schengen. Thèses utilisant de très grands instruments de recherche, tributaires d'une reprogrammation par les comités scientifiques des expériences prévues qui ont été annulées ou reportées.

**Formulaire de demande de prolongation de contrat doctoral
Doctorants inscrits en 2019-2020 en 1ère et 2ème année de thèse**

Ce formulaire signé par le doctorant¹ et complété avec les avis du directeur de thèse et du directeur de laboratoire doit être envoyé par mail à directeur-ecoledoc-galilee@univ-paris13.fr pour l'ED Galilée ou ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr pour l'ED Erasme **impérativement avant le vendredi 10 juillet 2020 minuit.**

Un accusé de réception du mail leur sera envoyé en retour. Le doctorant doit se manifester par mail s'il n'a pas reçu cet accusé de réception dans les 24h.

Afin de faciliter le traitement de ces demandes, **le sujet/objet du mail doit impérativement porter la mention « formulaire prolongation contrat doctoral 1^{ère} ou 2^{ème} année ».**

Je soussigné.e,

NOM :

Prénom :

Laboratoire d'accueil :

Date de signature du contrat doctoral :

Etablissement payeur (employeur)

- USPN

- autre Précisez :

Sollicite une prolongation de mon contrat doctoral d'une durée

maximale de 4 mois.

Décrivez ci-dessous les arguments qui justifient cette demande de prolongation et la durée demandée. Il est **impératif** d'explicitier en détail l'impact et les conséquences de la crise sanitaire sur vos activités de recherche et sur le déroulement de votre thèse (1 500 caractères espaces compris).

.....

¹ L'utilisation du genre masculin est purement formelle et indique aussi bien le genre féminin que masculin

- Situation **tout à fait exceptionnelle** : la crise sanitaire ayant eu un impact majeur sur le déroulement de ma thèse (voir quelques exemples dans le courrier en 1^{ère} page), je sollicite une prolongation de mon contrat doctoral d'une durée comprise entre 4 mois et 12 mois.

demande de prolongation exceptionnelle.

Décrivez ci-dessous les raisons qui justifient cette demande tout à fait exceptionnelle. Cette demande sera soumise à la décision du Président de l'Université après un avis favorable du Collège des Ecoles Doctorales (CED) de USPN (1500 caractères espaces compris).

.....

Autres informations indépendantes de l'activité de recherche

- J'ai contracté le covid-19. Avec hospitalisation Oui Non
- Je suis chargé de famille et j'ai dû garder mes enfants chez moi et superviser leur travail scolaire
- Je n'ai pas eu accès pendant toute la période de confinement à un ordinateur et à une connexion internet

A..... Le

Signature du doctorant (électronique ou manuelle)

.....

- Avis du directeur de thèse : Favorable Réservé Défavorable
- Avis du directeur de laboratoire : Favorable Réservé Défavorable
- Avis de l'école doctorale : Favorable Réservé Défavorable
- Décision du CE de USPN : Favorable Défavorable

Décision du Président de l'Université (si situation exceptionnelle) :

- Favorable Défavorable

Doctoral contract extension request form
PhD students registered in 2019-2020 in 1st and 2nd year of thesis

*This form signed by the PhD student and completed with the opinions of the thesis director and the laboratory director must be sent by email to directeur-ecoledoc-galilee@univ-paris13.fr for the Galilée ED or ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr for the Erasmus ED **imperatively before Friday, July 10, 2020 midnight.***

An acknowledgement of receipt of the email will be sent back to them. The PhD student must notify by e-mail if he has not received this acknowledgement of receipt within 24 hours.

*To facilitate the processing of these requests, **the subject/object of the email must imperatively be marked "doctoral contract extension form 1st or 2nd year".***

I, the undersigned,

NAME:.....

First name:.....

Host laboratory:.....

Date of signature of the doctoral contract :.....

Paying institution (employer)

- USPN

- other Specify :

Request an extension of my doctoral contract for a period of

maximum 4 months.

*Describe below the arguments justifying this request for extension and the duration requested. It is **imperative** to explain in detail the impact and consequences of the health crisis on your research activities and on the progress of your thesis (1,500 characters including spaces).*

.....

- **Exceptional situation**: as the health crisis has had a major impact on the progress of my thesis (see some examples in the letter on the first page), I request an extension of my doctoral contract for a period of between 4 and 12 months.

request for an exceptional extension.

Describe below the reasons that justify this exceptional request. This request will be submitted to the decision of the President of the University only after a favourable opinion from the College of Doctoral Schools (CED) of USPN (1500 characters including spaces).

.....

Other information unrelated to the research activities

- I contracted covid-19. With hospitalization Yes No
- I had to take care of my children at home and supervising their homework.
- I did not have access to a computer and internet connection during the entire period of confinement.

At..... This day the

PhD student's signature (electronic or manual)

.....

Thesis supervisor's opinion: Favourable Reserved Unfavourable

Laboratory director's opinion: Favourable Reserved Unfavourable

Opinion of the doctoral school: Favourable Reserved Unfavourable

Decision of the CED of USPN : Favourable Unfavourable

Decision of the President of the University (if exceptional situation) :

Favourable Unfavourable